



**Procès-Verbal
Réunion du Conseil Municipal
le mardi 08 juillet 2025 – 20H00**

Sous la présidence de Madame Claudine TAVEL

**Lieu : Salle du Conseil Municipal / MAIRIE
Bâtiment les Marronniers**

Présents :

CORMIER Claire - CUCCURU Isabelle - DUPRAZ Fabien - EHNY Richard – FLEURET Anaïs - GARDET Catherine – MARCHAIS Marie-Lise - PLOUZEAU Alain - TAIN Daniel - WDOWIAK Monika – WROBEL David.

Excusés : CHARPINE François (pouvoir à D.WROBEL) – MANSOZ Carine (pouvoir à M.WDOWIAK) – MANTEL Frédéric (pouvoir à C.TAVEL).

Secrétaire de séance : Richard EHNY

En exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 12 Absents : 3 Nombre de Pouvoirs : 3

ORDRE DU JOUR de la SEANCE

Présentation par Monsieur Maurice SIMON d'un projet de mosaïque dans l'Eglise St Jean Baptiste.

I FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

- I.1 Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mai 2025
- I.2 Compte-rendu des commissions par adjoints et conseiller délégué
- I.3 Etat sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

II FINANCES

- II.1 Travaux mobilité douce & aménagements de sécurité – Route de Marcieux/Route du Col de l'Epine : attribution du marché de travaux
- II.2 Liaison douce centre-bourg - hameau des Bottières : attribution du marché de travaux
- II.3 Salle polyvalente : avenant maîtrise d'œuvre, suite chiffrage phase APD
- II.4 Subvention 2025 pour le festival *La Belette Festival* organisé par les Gosses du Lac

III URBANISME

- III.1 Etat sur les PC / DP / CU

IV RESSOURCES HUMAINES

- IV.1 Modification du tableau des emplois : création poste rédacteur suite nomination promotion interne 2025

V JUMELAGE Novalesa / Novalaise

Approbation du jumelage / cérémonie du jumelage du 14 septembre 2025

VI INFORMATIONS

Madame le Maire accueille Monsieur Maurice SIMON, mosaïste, pour la présentation d'un projet de mosaïque dans l'Eglise St Jean Baptiste.

Monsieur Maurice SIMON habitant de la Commune propose de réaliser, bénévolement, une fresque en mosaïque dans le chœur au fond de l'église. Un avis positif a été rendu par les arts sacrés pour cette réalisation. Après présentation par Monsieur Maurice SIMON, Madame le Maire a demandé l'avis des conseillers sur ce projet. L'ensemble des membres est enthousiasmé par cette proposition.

Madame le Maire informe qu'il faudra financer les matériaux nécessaires à cette œuvre, elle remercie vivement Maurice SIMON pour l'intention qu'il porte à sa commune natale.

I FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

I.1 Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mai 2025

Madame le Maire informe que le projet de procès-verbal a été adressé aux conseillers municipaux, le 18 juin 2025. Aucune remarque n'a été formulée.

Madame le Maire propose d'arrêter ce procès-verbal et invite la secrétaire de séance à le signer.

VOTE	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 15
------	-----------	------------	----------------	------------

I.2 Compte-rendu des commissions par adjoints et conseiller délégué

- Transition énergétique / numérique – Alain PLOUZEAU
 - Dernière phase des travaux de modernisation éclairage public : validation du SDES concernant le dossier de subvention avant commande des travaux.
Madame Cuccuru signale un dysfonctionnement de l'éclairage Chemin des Giffards. Monsieur Plouzeau informe que c'est en cours de résolution.
- Economie locale et développement durable – Marie-Lise MARCHAIS
 - Aides à l'embellissement et aux travaux pour les commerces : En attente de réunion ; la commission se réunira à la rentrée.
 - Mobilité METROPOLE SAVOIE : travaux SERM (Service Express Régional Métropolitaine) en cours de réflexion. L'ensemble des Communautés de Communes ainsi que les différents acteurs impliqués, collaborent à l'élaboration de stratégies visant à diversifier les modes de transport sur le territoire de l'Avant Pays Savoyard.
- Associations / animations - Mobilité / Espaces Verts– Fabien DUPRAZ
 - Associations/Animations
 - Planning et rotations des associations pour l'année à venir en cours de travail
 - Fête de la musique : belle solidarité/engagement. Remerciements aux associations et aux élus présents et à venir pour les festivités du 14 juillet.
 - Festivités du 14 juillet : brocante, course cycliste, groupe folklorique du Mexique, défilé chars, défilé des pompiers, feu d'artifice et soirée dansante.
 - Accueil des nouveaux habitants le 5 septembre.
 - Forum des associations le samedi 6 septembre.

- Culture / Bibliothèque / Inclusion / Jeunesse
 - Fête des beaux jours et inauguration de la boîte à livres : un collectif se propose pour faire vivre et gérer la boîte à livres et jeux Place des 4 saisons.
 - La remise des cartes aux jeunes électeurs a eu lieu le vendredi 27 juin.
 - Jumelage Novalesa : 8 personnes ont rejoint le Comité de jumelage. Un char décoré sur le thème Franco-Italien sera présent le 14 juillet pour annoncer le jumelage. Une prochaine réunion est prévue fin juillet.
 - Bibliothèque : réunion prévue le 19 septembre pour le projet d'évolution avec le CAUE.
- Urbanisme/voirie et réseaux – David WROBEL
 - Travaux Route de Marcieux/Col de l'Epine : travaux réfection des réseaux réception ce jour, reste 2 semaines de travaux pour l'enfouissement des réseaux secs.
 - Recensement des chemins communaux et ruraux achevé, présentation en septembre.
 - Voirie : Retour d'expérimentations sens unique Chemin de Tardevaix, non satisfaisant pour la majorité des riverains. Abandon du sens unique, mise en place limitation à 30km/h, priorité aux véhicules montants et refuges pour permettre les croisements.
 - Rénovation salle polyvalente : réunion prévue pour la phase avant-projet définitive.
- Travaux/Patrimoine bâti et naturel – Claudine TAVEL
 - Parcs de détente : l'ouverture des plages surveillées a eu lieu le samedi 14 juin, journée complexe et difficile, en raison des fortes chaleurs et du flux important de personnes dès ce premier jour, accompagné d'actes d'incivilités. Madame le Maire a aussitôt sollicité Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture pour obtenir, pour la suite, des renforts de gendarmerie. Dès le deuxième week-end, un dispositif important a été mis en place, ce qui a permis de réguler la situation pour les week-ends suivants. Madame le Maire et le Président de la CCLA ont également été conviés par le Directeur de cabinet de la Préfecture, à une réunion avec les personnes concernées du Lac du Bourget. Madame le Maire précise que de nombreux sites ont été également pris d'assaut au niveau départemental comme national. Elle tient à remercier les services de la préfecture pour l'écoute et les renforts déployés (gendarmes, Douanes...).
 - Travaux Espace Pré Saint Jean : Le préau est installé, la pelouse sera réensemencée à l'automne.
 - Travaux la Fatta : L'élévateur PMR est en place, il reste la mise en place de quelques barrières et le remplacement des luminaires.

I.3 [Etat sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal](#)

Réception de DIA - Décision de ne pas exercer le droit de préemption sur les biens suivants :

• DIA Maître COTTAREL	Bâti	Chemin des Laurelles
• DIA Maître BOBINEAU	Bâti	Route du 11 novembre 43
• DIA Maître DA SILVA	Bâti	Route du Collomb
• DIA Maître MAISONNIER	Bâti	Route du Col de l'Epine

II FINANCES

II.1 Travaux mobilité douce & aménagements de sécurité – Route de Marcieux/Route du Col de l'Epine : attribution du marché de travaux

Madame le Maire rappelle la décision de sécurisation de la Route de Marcieux et Route du Col de l'Epine. La consultation, sous la forme de marché à procédure adaptée, a fait l'objet d'une insertion sur la plateforme relative aux marchés publics sécurisés, avec une date de remise des offres fixée au 19 juin 2025. 2 entreprises ont déposé une offre :

- 1 : EIFFAGE /FONTAINE
- 2 : SPIE BATIGNOLLES /GONIN

A la suite de l'ouverture des offres le 20 juin 2025 par la commission d'ouverture des plis et après analyse des offres par le cabinet ISAGEO, maître d'œuvre, la commission propose de retenir, au regard du règlement de la consultation, l'entreprise suivante :

- EIFFAGE / FONTAINE, pour un montant de 456 025.25 € HT / 547 230.30 € TTC

Le Conseil est invité à valider cette attribution de marché et à autoriser Madame le Maire à signer le marché ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Décision du Conseil Municipal : Un membre du Conseil Municipal ne souhaite pas prendre part au vote

VOTE	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 14
------	-----------	------------	----------------	------------

II.2 Liaison douce centre-bourg - hameau des Bottières : attribution du marché de travaux

Madame le Maire rappelle la décision de réaliser une liaison piétonne reliant le bourg au hameau des Bottières. La consultation, sous la forme de marché à procédure adaptée, a fait l'objet d'une insertion sur la plateforme relative aux marchés publics sécurisés, avec une date de remise des offres fixée au 19 juin 2025. 5 entreprises ont déposé une offre :

- 1 : MICHELLIER SAS
- 2 : SOC ETUDE REALIS TRAVAUX PUB ROUTIER (SERTPR)
- 3 : EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS
- 4 : MUTTONI P et Fils TP
- 5 : SPIE BATIGNOLLES / GONIN SAS

A la suite de l'ouverture des offres le 20 juin 2025 par la commission d'ouverture des plis et après analyse des offres par le cabinet ISAGEO, maître d'œuvre, la commission propose de retenir, au regard du règlement de la consultation, l'entreprise suivante :

- SPIE BATIGNOLLES /GONIN SAS, pour un montant de 197 818.00 € HT / 237 381.60 € TTC

Le Conseil est invité à valider cette attribution de marché et à autoriser Madame le Maire à signer le marché ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur Tain se dit favorable au projet de liaison douce mais regrette qu'il ne traite pas le problème principal de sécurité du croisement RD/Route des Bottières.

Madame le Maire rappelle qu'un aménagement est bien prévu pour ce dit croisement, celui-ci a été validé par le service du Département. Ce projet de liaison douce doit améliorer la sécurité des déplacements des utilisateurs de ce secteur. Elle informe que le Conseil Départemental commencera les travaux, de la gestion des eaux pluviales de la Route Départementale, en automne.

Décision du Conseil Municipal : Un membre du Conseil Municipal ne souhaite pas prendre part au vote

VOTE	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 14
------	-----------	------------	----------------	------------

II.3 Salle polyvalente : avenant maîtrise d'œuvre, suite chiffrage phase APD

Madame le Maire rappelle la délibération du 23 janvier 2024 confiant au cabinet ANKHA la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'amélioration de la salle polyvalente pour un montant de 204 500 € HT / 245 400 € TTC.

Un avenant N° 1 a été adressé par le cabinet ANKHA à la suite de la validation du montant APD (Avant-Projet Définitif) pour ces travaux de rénovation et d'amélioration de la salle polyvalente.

Cet avenant s'élève à 62 500 € HT – 75 000 € TTC.

Le nouveau montant de cette mission de maîtrise d'œuvre est le suivant : 267 000 € HT / 320 400 € TTC

Le Conseil est invité à valider cet avenant et à autoriser Madame le Maire à le signer ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Décision du Conseil Municipal

VOTE	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 15
------	-----------	------------	----------------	------------

II.4 Subvention 2025 pour le festival *La Belette Festival* organisé par les Gosses du Lac

Madame le Maire informe qu'une nouvelle association « Les Gosses du Lac » a été créée par des jeunes du secteur. Cette association a pour objectif de créer un festival qui rassemble tous les acteurs locaux, jeunes et moins jeunes, ceux avec qui ils ont grandi et partagé des moments forts sur le territoire. Ce festival, dénommé *La Belette Festival* se déroulera sur une journée, le 20 septembre 2025, sur la plage de Lépin le Lac, avec :

- des animations pour tous en journée : jeux, ateliers et animations, espaces de détente
- une soirée festive (musicale)
- Une offre culinaire gourmande

Cette association sollicite une aide financière afin de proposer une programmation attrayante au public et garantir la réussite de l'événement.

Madame le Maire donne lecture du budget prévisionnel, avec une demande de subvention aux communes du territoire de 1500 €. Elle propose de verser une subvention de 750 €, représentant la moitié de la subvention demandée aux communes.

Décision du Conseil Municipal

VOTE	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 15
------	-----------	------------	----------------	------------

III URBANISME

III.1 Etat sur les PC / DP / CU

PC

GRATIGNY Arnaud	Chemin des Giffards	modificatif
TARDY Sylvain	Chemin de Combe Pitoz	réhabilitation grange en habitation

DP

CONTI Philippe	Rte de St Alban de Montbel	panneaux photovoltaïques
BLASCO VICENTE Anne	Rte du Bief du Moulin	remplacement partie clôture
BARBERO Corinne	Chemin de Tardevaix	réfection toiture
BERGER-SABATTEL Thibaut	Chemin du Paviot	réfection toiture/modif façades/extension
BOY Pierre	Route du Berlioz	ravalement façades
DEMOULIN Mathias	Chemin de Balléon	rénovation volets + peinture
BERTHET Catherine	Chemin Pré St Jean	abri de jardin
FLET Colette	Chemin de la Fatta	pose fenêtres de toit
FERRAND Benoit	Chemin de Lalagne	panneaux photovoltaïques

CU

BELLEMIN Steeve	Chemin de la Crétaz	CU opérationnel
Maître CHAPPUIS Clotilde	Route des Bottières	CU d'information
VULLIERME Jeanne	Chemin de la Geai	CU opérationnel
Maître FLAVENS J.François	Route du Goutier	CU d'information
Maître DA SILVA Isabel	Route du Collomb	CU d'information
Maître MAISONNIER Alain	Chemin du Pinod	CU d'information
Maître MAISONNIER Alain	Rte du Col de l'Epine	CU d'information

IV RESSOURCES HUMAINES**IV.1 Modification du tableau des emplois : création poste rédacteur suite nomination promotion interne 2025**

Madame le Maire informe que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Un agent de la collectivité titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe est inscrit sur liste d'aptitude 2025 pour l'accès au grade de rédacteur territorial,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 17 octobre 2024 et
Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur territorial,

Il est proposé à l'assemblée la création de 1 emploi de rédacteur territorial et l'adoption du tableau des emplois ainsi modifié, ci-après, au 1^{er} août 2025.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 15
-------------	------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

Poste	Cadre d'emplois / Grade	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Nb de postes pourvus
Cadre d'emplois des attachés territoriaux			
- Gestionnaire Urbanisme, Etat-Civil, Elections	- Attaché territorial	1 poste à 35h	1/1
Cadre d'emplois des adjoints administratifs / du patrimoine			
- Secrétaire Générale de Mairie, Gestionnaire Finances & RH	- Rédacteur territorial	1 poste à 35h	1/1
- Agent d'accueil	- Adjoint administratif	1 poste à 35h	1/1
- Responsable Bibliothèque	- Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	1 poste à 35h	1/1
	- Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1 poste à 35h	0/1
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux			
- Responsable Service Technique	Technicien territorial	1 poste à 35h	1/1
Cadre d'emplois des adjoints techniques			
	Agent de maîtrise Principal	1 poste à 35h	0/1
- Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Adjoint technique	3 postes à 35h 1 poste à 35h	3/3 0/1
- Agent en charge des espaces verts	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Adjoint technique	1 poste à 35h 2 postes à 35h	1/1 1/2
-Agent en charge de l'entretien de locaux	Adjoint technique	1 poste à 35h	1/1
- A.S.V.P	Adjoint technique	1 poste à 35h	1/1
Cadre d'emplois des gardes champêtres			
- Garde champêtre	- Garde champêtre chef / principal	1 poste à 35h	0/1

V JUMELAGE Novalesa / Novalaise

Approbation du jumelage / cérémonie du jumelage du 14 septembre 2025

Madame le Maire rappelle les raisons qui ont conduit à envisager un jumelage avec la Commune de NOVALESA, en Italie :

Liens existant depuis les années 1970, entre population et associations, rencontres entre les écoles, et ce jusqu'au début des années 2000.

Plusieurs réunions de travail se sont déroulées entre les élus de NOVALESA et ceux de NOVALAISE, depuis 2023 au cours desquelles l'idée de constituer un jumelage s'est précisée.

Un jumelage pour être actif devra reposer sur la volonté des élus mais aussi le dynamisme des habitants. Les échanges scolaires ou rencontres sportives, associatives, culturelles constitueront la base solide d'un partenariat efficace et porteur.

Dans cette perspective, il est proposé la mise en place d'un jumelage avec la Commune de NOVALESA, située en Italie, la constitution d'un comité de jumelage et d'accepter les termes d'une charte de jumelage.

Il est précisé que le rôle du comité de jumelage sera :

- d'assurer la promotion du jumelage,
- de maintenir un lien permanent avec la collectivité partenaire,
- d'encourager leur participation aux activités d'échanges,
- d'informer localement sur le pays de la collectivité partenaire,
- de coordonner les initiatives prises dans le cadre du partenariat,
- de proposer un programme d'activités aux responsables de la commune,
- de définir avec eux les priorités d'action (publics, thèmes...),
- de soutenir les projets d'autres associations, ou organismes locaux,
- et d'assurer la représentation de la commune dans le cadre des échanges ;

Il convient de :

- Valider le jumelage avec la commune de NOVALESA située en Italie, avec effet au 14 septembre 2025
- De constituer un comité de jumelage et de désigner les personnes en son sein
- D'autoriser Madame le maire à signer la charte de jumelage ainsi que tous documents relatifs à ce dossier
- En tant que de besoin d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Madame le Maire indique que Monika WDOWIAK, Fabien DUPRAZ et elle-même participent déjà au comité de jumelage, elle demande si d'autres conseillers souhaitent intégrer le Comité. Personne ne répond à cette demande.

Décision du Conseil Municipal et désignation de conseillers pour siéger au sein du Comité de Jumelage :

VOTE Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 Total : 15

Séance levée à : 21h59.

Le Maire,
Claudine TAVEL



Le Secrétaire de séance,
Richard EHNY

Mairie – 139 route du Lac – 73470 NOVALAISE
Tel : 04.79.28.70.38 – mairie@novalaise.fr - www.novalaise.fr